

# Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et développement durable des territoires et perspectives

---

## Déclaration du groupe Mutualité

50 ans après leur création, les 53 Parcs naturels régionaux, apportent aux territoires sur lesquels ils sont implantés une valeur ajoutée tant en terme économique que social ainsi que dans le domaine environnemental et culturel.

La question de leur développement est aujourd'hui posée.

En s'attachant à prendre en compte les dimensions sociales dans les actions qu'ils mènent, les PNR s'inscrivent dans une démarche qui vise à impliquer les populations et notamment les publics éloignés. Les exemples ne manquent pas : service d'accompagnement et de soutien aux jeunes et adolescents dans la Brenne, activités en faveur de l'insertion dans les Ballons des Vosges ou encore développement d'une offre de tourisme et de loisirs pour toutes et tous et mise en place d'un réseau d'éco-jardiniers en Scarpe-Escaut à la frontière de la Belgique.

L'avis propose d'aller plus loin et d'encourager le rôle d'innovation et d'expérimentation. Ainsi il envisage que les PNR développent des actions dans les domaines de l'alimentation, de la santé et favoriser le lien social et la démocratie participative.

Au-delà des acteurs territoriaux, l'organisation souple des PNR peut leur permettre d'associer dans leur mode de gestion des chambres consulaires ainsi que les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire. Cette ouverture aux CRESS, inscrites pleinement dans l'économie locale, permettrait une participation active des actrices et acteurs de l'ESS. Le groupe de la mutualité soutient cette orientation qui aujourd'hui ne concerne que 5 PNR sur 53.

Mieux intégrer la parole citoyenne et celle de la société civile organisée constitue pour le CESE, et pour le groupe de la mutualité un enjeu majeur.

Par leur mode de gouvernance, les PNR contribuent à la participation des actrices et acteurs locaux ainsi que de la population. C'est l'intérêt général qui guide ses actions et produit des

aménités qu'il faudrait pouvoir évaluer afin de mieux en mesurer l'impact, notamment en matière d'emploi.

L'enjeu du financement des PNR, qui repose essentiellement sur les collectivités territoriales et principalement sur les régions, est également posé dans un contexte de maîtrise des dépenses. Le CESE propose plusieurs pistes et notamment une contribution des « villes-portes » qui bénéficient des opérations menées par les PNR et pourraient ainsi apporter une participation financière solidaire et de réciprocité en échange d'une qualité de vie augmentée.

L'attractivité du modèle PNR n'est pas remise en cause, bien au contraire puisque 18 nouveaux Parcs sont aujourd'hui en gestation, comme le souligne l'avis. À travers leur projet initial, les PNR se présentent comme des laboratoires d'un développement durable et solidaire et entendent contribuer à l'émergence d'une citoyenneté active. Leur avenir passe par un renforcement de la démarche de territoire durable sur la base des critères existants ainsi que par une gouvernance adaptée aux réalités locales et permettant une plus large participation citoyenne.

Le groupe de la mutualité a voté pour l'avis.